



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 01561 /AONO-PUMINAT/CIPM/2025 DU 03.03.2025 POUR L'ACHEVEMENT DE LA  
CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE DU SOUS-PREFET DE GALIM**

**1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le Ministre de l'Administration Territoriale, Maître d'Ouvrage, lance, pour le compte du Gouvernement de la République du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence pour l'achèvement de la construction de la résidence du sous-préfet de Galim.

**2. CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres qui restent à effectuer comprennent notamment :

- la toiture ;
- les gouttières ;
- les décentes d'eau ;
- les plafonds et les couvre-joints ;
- la plomberie et l'installation de sanitaire ;
- l'électricité – climatisation ;
- les peintures et les vernis ;
- la vitrerie (alu-vitré) ;
- la menuiserie mixte (bois, métallique, Aluminium) ;
- l'assainissement et les VRD ;
- l'aménagement d'un système d'autonomie en eau ;
- l'aménagement d'un système d'autonomie en énergie électrique ;
- le revêtement et la décoration.

**3. PARTICIPATION**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun, en règle avec l'administration fiscale, non exclues de la commande publique et ayant des expériences avérées dans le domaine du BTP.

**4. FINANCEMENT**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public 2025 du Ministère de l'Administration Territoriale, sur imputation budgétaire 59 07 164 01 340020 523212

**5. COUT PREVISIONNEL**

Le coût prévisionnel des travaux correspondants au projet est de soixante-quinze millions (75 000 000) frs CFA TTC.

**6. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, dès publication du présent avis, aux heures ouvrables, auprès du Ministère de l'Administration Territoriale, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du budget, Service des Marchés Publics, 2<sup>eme</sup> étage, Porte 214, tel : 222 22 66 01 et la version électronique sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, dès publication du présent avis par voie de presse écrite, voie d'affichage dans les locaux du Ministère de l'Administration Territoriale, ainsi que dans le Journal des Marchés de

Jc-5

l'ARMP et sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

## **7. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, dès publication du présent avis par voie de presse écrite ou par voie d'affichage, dans les locaux du Ministère de l'Administration Territoriale, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du budget, Service des Marchés Publics, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA payable au Trésor Public et représentant les frais d'achat du dossier.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

## **8. SOUMISSION DES OFFRES**

Le soumissionnaire veillera à faire enregistrer sa soumission au Ministère de l'Administration Territoriale notamment, au Service des Marchés Publics, deuxième (2ème) étage, porte 214, au plus tard le 06 AOUT 2025 à 14H00, heure locale, sur présentation d'une quittance de versement des frais d'achat du DAO.

A l'occasion, il devra déposer la copie de sauvegarde de son offre sous plis scellé portant l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de celle de l'Appel d'Offres de référence.

L'offre du Soumissionnaire rédigée en français ou en anglais et conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra être transmise dans sa version originale sur la plateforme COLEPS disponible à l'adresse <http://www.marchespublics.cm> ou <http://www.publiccontracts.cm> au plus tard le 06 AOUT 2025 à 14 heures précises.

## **9. TAILLE ET FORMAT DES FICHIERS**

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes : 5 MO pour l'Offre Administrative ; 15 MO pour l'Offre Technique ; 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants : Format PDF pour les documents textuels et JPEG pour les images. Le soumissionnaire candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

## **10. CAUTION DE SOUMISSION**

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur dont le montant est d'un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA.

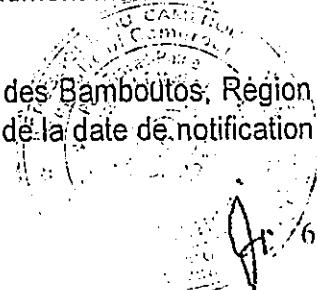
Cette caution sera délivrée par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréé (e) par le Ministre en charge des finances, après la consignation du montant requis à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), justifiée par un récépissé de consignation.

## **11. OUVERTURE DES OFFRES**

L'ouverture des Offres qui se fera par vidéo projection et en une seule phase aura lieu le 06 AOUT 2025 à 15 H 00, heure locale, dans la Salle de Conférences du Ministère de l'Administration Territoriale, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du MINAT, siégeant en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés.

## **12. LIEU ET DELAI D'EXECUTION**

Le lieu d'exécution du projet est situé dans la localité de Galim, Département des Bamboutos, Région de l'Ouest. Le délai maximum d'exécution du projet est de cinq (05) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.



### **13. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES**

#### **13.1 Critères éliminatoires :**

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- dossier administratif incomplet ou non conforme en cas de non régularisation dans un délai de quarante-huit heures accordé aux soumissionnaires.
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaiantes annuellement établie par le MINMAP ;
- omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix ;
- note technique inférieure à 70% des critères essentiels d'évaluation ;
- absence d'un Conducteur des Travaux ou d'un Directeur Technique, Ingénieur des Travaux de Génie Civil, inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie-Civil (Attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie-Civil, assortie d'un numéro d'inscription en vigueur, attestation de présentation de l'original du diplôme ;CV daté et signé ; attestation de disponibilité datée et signée sur l'honneur par le candidat ; cinq (05) années d'expérience au moins dans le domaine du Bâtiment) ;
- absence d'une attestation de visite du site signée par l'Autorité Administrative bénéficiaire des travaux, assortie d'un rapport de visite dudit site présenté par le soumissionnaire et comportant des photos en couleur ;
- absence de l'attestation de capacité financière d'un montant de quarante millions (40 000 000) de FCFA au moins ;
- absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- Non-conformité du mode de soumission ;
- Non-respect du format de fichier des offres ;
- Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

#### **13-2.Critères essentiels ou de qualification (en notation binaire)**

Les critères relatifs à la qualification des soumissionnaires portent sur :

- qualification et expérience du personnel;
- le matériel de chantier à mobiliser ;
- les références de l'entreprise dans les domaines similaires ;
- la note méthodologique ;
- le planning d'exécution des travaux ;
- la présentation générale de l'offre ;
- Preuves d'acceptation des conditions du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières et Cahier des Clauses Techniques Particulières signés, datés et suivis de la mention « lu et approuvé » aux dernières pages).

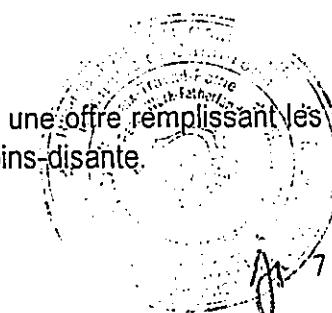
Seules les offres ayant obtenu, à l'issue de l'évaluation technique, une note supérieure ou égale à 70% des critères essentiels seront retenues pour la suite de la procédure.

### **14. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise de celles-ci.

### **15. ATTRIBUTION**

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis et dont l'offre est évaluée la moins-disante.



## **16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus, aux heures ouvrables, au Ministère de l'Administration Territoriale, à la Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-Direction du Budget Service des Marchés Publics, deuxième (2<sup>ème</sup>) étage, porte 214, Tél : 222.22.66.01 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses :<http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

## **17. ASSISTANCE TECHNIQUE**

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme, bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm).

## **18. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES**

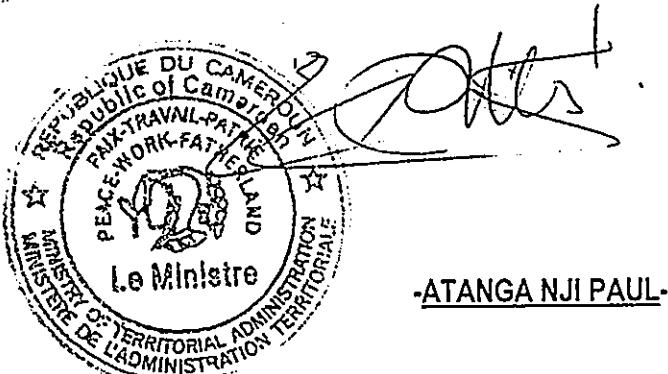
Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir contacter la CONAC au numéro 1517 et l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) par SMS ou appel aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48. /-

Yaoundé, le 09 JUIL 2025

### **AMPLIATIONS :**

- MINMAP
- ARMP
- P/CIPM/MINAT
- AFFICHAGE
- PRESSE
- CHRONO/ARCHIVES

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,  
MAITRE D'OUVRAGE



-ATANGA NJI PAUL-